

SEUILS DES TAUX D'INTÉRÊT EXCESSIFS AU TITRE DU 1^{er} SEMESTRE 2024

Par Arrêté en date du 14 Février 2024, le ministère des finances a publié les taux d'intérêt effectifs moyens, relatifs au deuxième semestre 2023 pour chaque catégorie de concours bancaire ainsi que les seuils des **taux d'intérêt excessifs** correspondants au titre du **premier semestre 2024** comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Catégorie des concours	Taux d'intérêt Effectif moyen (%)	Seuil du taux d'intérêt excessif correspondant (%)
1. Leasing mobiliers et immobiliers	13.83	16,59
2. Crédits à la consommation	11.83	14.19
3. Découverts matérialisés ou non par des effets	11.70	14.04
4. Crédits à l'habitat financés sur les ressources ordinaires des banques	10.73	12.87
5. Affacturage	12.29	14.74
6. Crédits à long terme	10.43	12.51
7. Crédits à moyen terme	10.67	12.80
8. Crédits à court terme découverts non compris	10.19	12.22

Étant signalé que le **taux effectif global** de chaque crédit octroyé par les banques et les établissements financiers **ne doit pas dépasser le taux d'intérêt excessif** de la catégorie de crédit correspondante.